



Projet Régional de Santé

Pays de la Loire
2018-2022

Plaidoyer pour la santé en Pays de la Loire

Vivre en Pays de la Loire, c'est bénéficier de la qualité de vie de la région. Mais cela n'exonère pas des préoccupations que partagent tous les Français en matière de santé et encore moins des défis régionaux dans ce domaine, comme l'accès à un médecin traitant ou l'attention portée aux personnes les plus fragiles et aux territoires éloignés.

Il relève de la mission de l'Agence Régionale de Santé (ARS), avec ses partenaires, de répondre à ces préoccupations.

Améliorer et préserver la santé tout en veillant à ce que la réponse soit sûre, de qualité, mieux coordonnée, innovante et pour chaque usager, telle est notre ambition. Ce deuxième Projet Régional de Santé, déclinaison de la stratégie nationale de santé, a pour vocation de répondre à ces défis.

L'ADN de ce PRS réside dans la promotion de la santé et l'accompagnement dans la transformation de l'offre de

santé. Mieux prévenir, faciliter les parcours de vie entre santé et social, rendre plus pertinente, efficiente et sûre l'offre de santé, libérer les initiatives et les énergies dans les territoires, prendre soin des professionnels de santé, rendre chaque usager et ses aidants partenaires et acteurs de sa santé... : autant d'enjeux que nous porterons collectivement pour les cinq années à venir.

Les moyens mobilisés imposent engagement et responsabilité, auprès des usagers mais aussi des professionnels de santé. Ce sont eux, qui constituent cette filière d'excellence dont nous bénéficions tous.

La santé est un bien précieux.

Ensemble, faisons le nécessaire pour la préserver !

Jean-Jacques COIPLÉ

Directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

**Projet Régional
de Santé** Pays de la Loire
2018-2022

Le PRS est le fruit d'une démarche collective associant acteurs de la santé et institutionnels. Près de 10,5 milliards d'euros sont engagés chaque année pour la santé des Ligériens.

**LE CADRE
D'ORIENTATION STRATÉGIQUE
2018-2028**

6 orientations stratégiques définies sur la base de l'étude de l'état de santé de la population ligérienne et de l'analyse des défis à relever pour le système de santé.

**LE SCHÉMA RÉGIONAL DE SANTÉ
2018-2022**

- 35 objectifs opérationnels pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé.
- 18 objectifs et schémas d'implantation pour les activités de soin soumises à autorisation.

**LE PROGRAMME RÉGIONAL RELATIF
À L'ACCÈS À LA PRÉVENTION
ET AUX SOINS
2018-2022**

8 objectifs opérationnels concernant les personnes les plus démunies pour préserver et améliorer leur santé par la promotion de leur autonomie, l'accès facilité aux services de droit commun, soutenu par des dispositifs dédiés complémentaires, et la coordination des acteurs qui les accompagnent.

LES LIVRETS DU PRS

59 documents spécifiques à chaque thématique du PRS.

Six orientations stratégiques pour répondre aux enjeux de santé

1 LA SANTÉ DANS TOUTES LES POLITIQUES, POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ

Il est question, ici, d'agir sur l'ensemble des facteurs sociaux et environnementaux qui pèsent considérablement dans la constitution des inégalités de santé, par leur influence sur les comportements. C'est dans le cadre des politiques publiques qui influent sur les modes de vie de chacun (conditions de travail, de logement, d'accès à la culture, aux services...), que se décident de nombreuses mesures favorables à la santé. La promotion de la santé doit intervenir très tôt et à toutes les périodes « charnières » de la vie, et prioritairement chez les jeunes pour agir durablement sur les inégalités de santé.



2 LE CITOYEN, L'USAGER ACTEUR DE SA SANTÉ ET DE SON PARCOURS DE SANTÉ

Préserver sa santé, c'est adopter des comportements individuels favorables ou encore recourir aux services de santé adaptés à la prévention et à la prise en charge des maladies et handicaps. Accompagné dans son autonomie vis-à-vis de sa santé, l'utilisateur peut effectuer des choix éclairés, exprimer ses préférences, mais aussi faire valoir ses droits, et de fait, respecter ses devoirs dans son recours aux services de santé.

3 PROMOUVOIR COLLECTIVEMENT L'AUTONOMIE DANS UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Les personnes en situation de handicap expriment de plus en plus une exigence légitime d'insertion dans la cité. Une coordination renforcée des politiques publiques (habitat, transports, accessibilité...) et des services de santé fera évoluer la société vers un mode de vie plus inclusif. La diversification et la personnalisation de l'accompagnement médico-social, ainsi que le soutien aux aidants, favoriseront le libre choix d'un projet de vie par les personnes en situation de handicap.



4 ACCÉDER AUX SOINS ET AUX ACCOMPAGNEMENTS UTILES ET ADAPTÉS, AU BON MOMENT ET AU BON ENDROIT

Pouvoir intégrer la patientèle d'un médecin, trouver un professionnel de santé près de chez soi, accéder à des soins non programmés et bénéficier d'un accompagnement adapté dans des conditions rapides, solidaires et dignes... autant de problématiques amplifiées par l'érosion démographique préoccupante des professionnels de santé. Les évolutions sociétales et technologiques majeures et rapides remettent en question l'organisation du système de santé. Pour garantir l'accès de tous au progrès, il est nécessaire de mailler le territoire en organisant l'accès à une offre graduée et de développer la formation.



5 DES ACTEURS COORDONNÉS SUR LES TERRITOIRES POUR METTRE FIN AU PARCOURS D'OBSTACLES

Viellissement, maladies chroniques, handicap psychique et précarité génèrent des situations complexes nécessitant l'intervention de plusieurs professionnels. Pour ne pas ajouter des difficultés à une situation de santé déjà lourde, la coopération et la coordination de ces intervenants deviennent essentielles. Cela passe par l'harmonisation des réponses, l'orientation, l'amélioration de la lisibilité du système d'aide et de soins, la simplification et l'optimisation du soutien à domicile.

6 DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE DÉPLOIEMENT DE L'INNOVATION

L'innovation est un puissant facteur de transformation, particulièrement dans le domaine de la santé. L'ARS a un rôle à jouer comme partenaire au sein d'un cadre de référence pour analyser, prioriser, évaluer et accompagner le développement d'innovations porteuses de sens au regard des orientations stratégiques du PRS.



Nos priorités

Plusieurs défis sont à relever : réduction des inégalités sociales et territoriales, problèmes de démographie des professionnels de santé, enjeux de santé environnementale, santé mentale à préserver, pathologies chroniques, taux de suicide élevé, addictions importantes... Sur la base de ces constats, les priorités régionales suivantes ont été définies.



LA PRÉVENTION DES ADDICTIONS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES SOUFFRANT DE CONDUITES ADDICTIVES

Parce qu'elles entraînent maladie, mortalité prématurée, souffrance mentale et sociale.

LA SANTÉ DES JEUNES

Parce qu'ils sont l'avenir et parce que plus on intervient tôt, plus c'est efficace.

L'ADAPTATION DU SYSTÈME DE SANTÉ À L'ACCUEIL ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES LES PLUS PRÉCAIRES

Parce qu'il n'est pas acceptable que les personnes qui ont l'espérance de vie la plus courte et les besoins de santé les plus élevés soient celles qui utilisent le moins les services de santé et renoncent le plus souvent à leur parcours de santé.



LA SANTÉ MENTALE

Parce que c'est un enjeu de dignité et de solidarité pour la société.



L'ACCOMPAGNEMENT DU RISQUE ET DE LA SITUATION DE PERTE D'AUTONOMIE VERS UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

Parce que les attentes sont très importantes pour les personnes en situation de handicap ou âgées dépendantes et leurs aidants.

**L'ensemble des contenus du PRS 2018-2022
(COS, SRS, PRAPS, livrets...)
sont consultables sur le site
www.projet-regional-de-sante-pays-de-la-loire.ars.sante.fr**



17, boulevard Gaston Doumergue – CS 56233
44262 NANTES Cedex 2
02 49 10 40 00
ars-pdl-contact@ars.sante.fr
www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

